

Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Réunion plénière du 12 décembre 2022

AIN⁰¹
Le Département

**Ici, c'est
l'Ain !**

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil et préambule (**Mr Jean Yves FLOCHON, Président de la C.L.I.**)

2. Evènements d'exploitation (depuis la dernière CLI du 12/07)

Présentation de deux évènements significatifs sûreté de niveau 1 et mise à jour d'un évènement significatif sûreté générique de niveau 1

3. Présentations thématiques

Présentation des actions engagées suite à la dégradation d'un joint de l'anneau d'étanchéification sur les réacteurs ayant réalisé cette modification dans le cadre de leur 4^e visite décennale (réacteurs n°2, n°4 et n°5), suite à la mise en demeure ASN

4. Actualités (depuis la dernière CLI du 12/07), notamment l'avancement du GT « enquête publique »

5. Questions diverses



Centrale nucléaire du Bugey

Les événements d'exploitation

depuis la dernière CLI du 12 juillet 2022

Commission locale
d'information

12 décembre 2022

EDF Bugey – 12/2022 ©Brio Studio

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Les spécifications techniques d'exploitation de l'unité n°4 sont amendées par une modification temporaire depuis le 8 décembre 2016, en raison de la présence de **ségrégation carbone** au niveau des générateurs de vapeur (situés dans le bâtiment réacteur). Cet amendement spécifie plusieurs **mesures compensatoires** à respecter afin de maîtriser l'amplitude des variations thermiques sur ces composants.

Le 1^{er} novembre, l'unité n°4 est en cours de redémarrage. Lors de la mise en service du deuxième groupe moto-pompe primaire, la **prescription relative à la température minimale de l'eau du circuit primaire n'a pas été respectée** car elle était inférieure aux 60°C requis. Cependant, **la limitation de la montée en température du circuit primaire à 14°C par heure a toujours été respectée.**

Cet événement n'a eu aucune conséquence réel sur la sûreté des installations, en raison du respect du gradient maximal de montée en température du circuit primaire de 14°C par heure.

En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, la centrale a déclaré le 3 novembre 2022 à l'ASN un événement significatif sûreté de niveau 1.

A PROPOS

La ségrégation carbone se caractérise par une **concentration en carbone plus élevée** que l'attendu sur le fond des générateurs de vapeur.

Mesures compensatoires

La mise en service des groupes moto-pompe primaires, lors des redémarrages après arrêt pour maintenance, est soumise à une T° minimale de l'eau du circuit primaire de 30°C pour le premier groupe moto-pompe primaire et de 60°C pour les deux autres. Cette précaution doit garantir le respect du critère de montée en T° maximale de 14°C par heure du circuit primaire. La maîtrise de montée en T° permet de **protéger les fonds des générateurs de vapeur.**

Indisponibilité simultanée des 2 tambours filtrants de l'unité n°2

ÉLEMENTS DE CONTEXTE : le 7 novembre 2022, un essai périodique visant à requalifier un diesel est réalisé. La réalisation de cet essai entraîne l'arrêt d'une des deux pompes de lavage des **tambours filtrants**, ce qui représente une situation attendue.

Le 8 novembre 2022, lors d'une visite terrain de nuit, il est constaté que **les 2 pompes de lavage sont hors service, ce qui rend indisponible les deux tambours filtrants.**

Dans cette situation, la conduite à tenir définie par les spécificités techniques d'exploitation est de mettre le réacteur dans la position « arrêt normal avec refroidissement par les générateurs de vapeur, aux conditions de connexion du circuit de refroidissement du réacteur », dans un délai d'1h.

➔ Dès la détection de l'indisponibilité, les 2 pompes de lavage sont remises en fonctionnement et les tambours filtrants **rendus disponibles en moins de 7 minutes.**

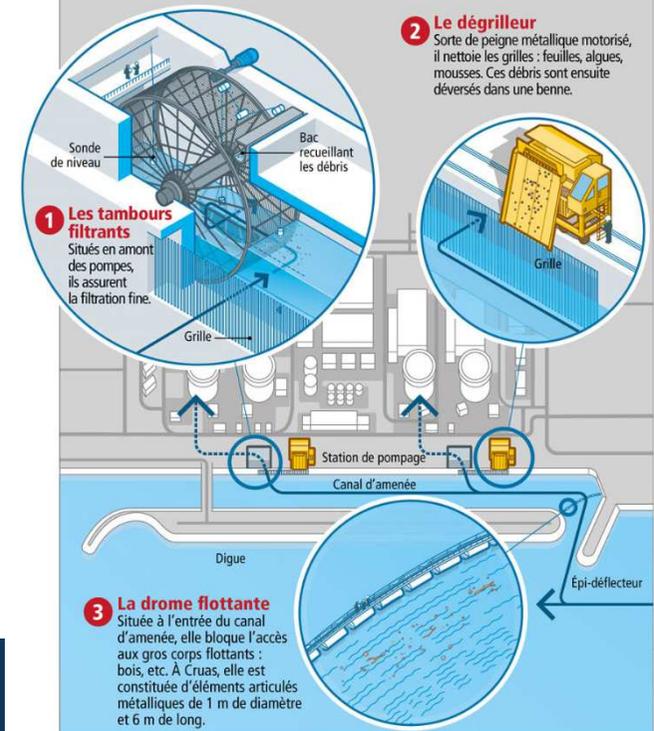
Cet événement n'a eu aucune conséquence réel sur la sûreté des installations, car en cas d'encrassement des tambours filtrants, un système de secours aurait permis de faire démarrer les pompes.

En raison de la détection tardive de l'indisponibilité du matériel et du non-respect a posteriori des spécifications techniques d'exploitation, **la centrale de Bugey a déclaré le 14 novembre 2022 à l'ASN un évènement significatif sûreté au niveau 1**

A PROPOS

Chaque unité de production d'une centrale nucléaire prélève de l'eau dans une source froide afin de garantir le refroidissement de l'installation.

Cette eau est filtrée par des **tambours filtrants**, complétés de 2 pompes de lavage qui viennent nettoyer ces tambours.



Détection tardive de l'indisponibilité de chaînes de mesure de puissance et de température sur le réacteur 4

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : l'unité de production n° 4 en cours de redémarrage suite à l'arrêt pour simple rechargement de son réacteur.

Le **13 novembre 2022**, lors des **essais** de fonctionnement des capteurs de régulation de puissance et de température, un écart est apparu sur les valeurs indiquées par rapport aux valeurs attendues sur l'un des capteurs.

Le **14 novembre**, les investigations menées ont permis d'identifier que le paramétrage du testeur, utilisé lors de l'essai périodique en septembre n'était pas conforme.

➔ Dès la détection de cet écart de valeurs, la centrale a procédé à la **vérification des capteurs contrôlés par le testeur** présentant le défaut de paramétrage. Après analyse, deux chaînes de mesure sont considérées a posteriori indisponibles depuis les derniers essais périodiques réalisés en septembre 2022, ce qui n'est pas permis par les Règles générales d'exploitation.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, une des chaînes de mesure est toujours restée disponible.

En raison de la détection tardive de l'indisponibilité des chaînes de mesure, **la centrale de Bugey a déclaré le 15 novembre à l'ASN un évènement significatif sûreté au niveau 1.**

A PROPOS

EDF réalise des **essais périodiques** qui permettent de vérifier le bon fonctionnement des matériels. Les essais ont lieu tous les deux mois sur les capteurs de régulation de puissance et de température des réacteurs via l'utilisation de testeurs. Ces capteurs sont répartis sur 3 chaînes de mesure redondantes.

Détection de l'indisponibilité d'une cellule électrique sur l'unité de production n°4

Au mois de mai 2022, un essai périodique est réalisé sur l'unité de production n°2. A l'issue de cet essai, un défaut est détecté sur un relai au niveau d'une cellule électrique.

La pièce nécessaire à la remise en conformité de la cellule électrique est prélevée sur l'unité de production n°4, alors en arrêt pour maintenance.

En juin 2022, à réception de la pièce de rechange, le nouveau relai est mis en place dans la cellule électrique de l'unité n°4.

En novembre 2022, les équipes détectent que la cellule électrique est restée débroschée. Elle est immédiatement réembrochée.

Ce défaut d'embrochage a rendu indisponible la réalimentation d'un tableau électrique par le **Diesel d'Ultime Secours**. Ainsi, plusieurs vannes du système permettant de compléter les moyens de refroidissement de l'enceinte du bâtiment réacteur en cas de situation accidentelle (EASu) n'étaient plus télécommandées depuis la salle de commandes.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, ces vannes restant manœuvrables en local.

En raison de la détection tardive de l'indisponibilité des matériels, **la centrale du Bugey a déclaré le 23 novembre à l'ASN un évènement significatif sûreté au niveau 1.**

A PROPOS

Chaque unité de production de la centrale du Bugey est raccordée à 3 groupes électrogènes, dont un DUS (Diesel d'Ultime Secours) utilisable en situation d'urgence.

Mise à jour d'un événement significatif portant sur un écart de prise en compte des paramètres de tenue au séisme de certains matériels

Afin de s'assurer que les **cibles** ne soient pas agressées en cas de séisme, chaque centrale nucléaire a élaboré la liste des couples « **agresseurs / cibles** » sur ses installations avec pour chaque couple identifié une justification qui permet de démontrer l'absence d'agression de la cible en cas de séisme.

EDF a identifié l'absence de justification en cas de séisme pour certains couples « agresseurs / cibles » et a déclaré le 7 juillet 2016 à l'ASN un événement significatif pour la sûreté pour tous les paliers (hors N4).

En 2017, une extension au palier N4 a été réalisée. **Depuis la déclaration initiale, les matériels concernés ont tous été traités.**

Les bâtiments électriques (dits BL) sont situés hors de la zone nucléaire et comprennent des matériels électriques (coffrets, armoires, batteries et tableaux). Une poursuite approfondie des expertises réalisée en 2018 sur les paliers 900 MW et 1300 MW a conduit à la détection de quelques couples « agresseur/cible » dans les bâtiments électriques des centrales. Le traitement des couples identifiés est en cours.

Cet événement n'a pas eu de conséquences réelles sur la sûreté des installations.

En raison de l'absence de démonstration formelle de tenue au séisme des agresseurs potentiels, **EDF a toutefois déclaré à l'ASN le 11 février 2022 un événement significatif de sûreté de niveau 1 pour tous les réacteurs nucléaires en fonctionnement.**

A PROPOS

En cas de séisme, la sûreté des réacteurs nucléaires repose sur un certain nombre d'équipements qui doivent être en capacité d'assurer leur fonction pendant et après le séisme.

Pendant un séisme, certains matériels qui n'ont pas de requis sismiques, appelés « agresseurs », peuvent provoquer des dégradations sur les matériels, requis en cas de séisme, appelés « cibles ».



Merci





PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE

Niveau de confidentialité du document

- Sélectionner le niveau dans la barre MIP se trouvant sous les boutons des menus de PowerPoint.
- Placer la coche noire dans le rond correspondant au niveau de confidentialité

- C0 : Cette réunion aborde des sujets **libres** pouvant être relatés en dehors de l'entreprise
- C1 : Cette réunion aborde des sujets **internes** ne devant pas être divulgués en dehors de l'entreprise
- C2 : Cette réunion aborde des sujets **restreints** dont la divulgation peut être préjudiciable à EDF : chacun s'engage à ne pas communiquer les supports en dehors des personnes désignées par l'auteur du document ou aux invités à la réunion
- C3 : Cette réunion aborde des sujets de nature **confidentielle**, chacun s'engage à tenir secrètes les informations tant écrites qu'orales qui y sont exposées.
Ce document doit être crypté via Stormshield pour son stockage.



Centrale nucléaire du Bugey

Présentation des actions
engagées suite au constat de
dégradation d'un joint de
l'anneau d'étanchéification du
puit de cuve

Commission locale d'information

12 décembre 2022

Sommaire

1. Rôle de l'anneau d'étanchéification du puit de cuve
2. Dégradation sur un joint de l'anneau d'étanchéification
3. Nouvelle conception de l'anneau d'étanchéification



1

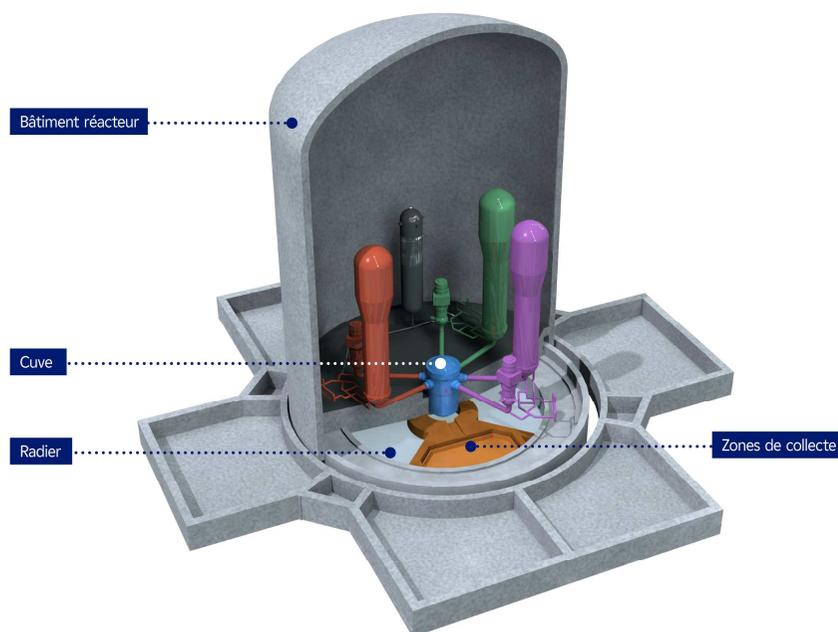
Rôle de l'anneau d'étanchéification du puit de cuve

1. Amélioration liée à la stabilisation du corium inspirée de l'EPR

Les études de sûreté analysent des situations hypothétiques comme les accidents avec fusion du cœur. Dans ce cas, la fusion peut entraîner la formation d'un bain de **corium*** susceptible de percer la cuve puis de s'étaler dans le fond du bâtiment réacteur.

Le fond du bâtiment réacteur (radier) sous la cuve est très épais. En complément, une protection « **stabilisation du corium** » est déployée, équivalent au « *core catcher* » de l'**EPR**, le plus haut niveau en matière de sûreté.

(*) Le corium est l'agglomérat de métal sous forme d'un liquide visqueux issu de la fusion d'un réacteur



Le dispositif stabilisation du corium est un **système passif**.

Il permet l'**étalement à sec** du corium dans la zone collecte étanche située sous la cuve.

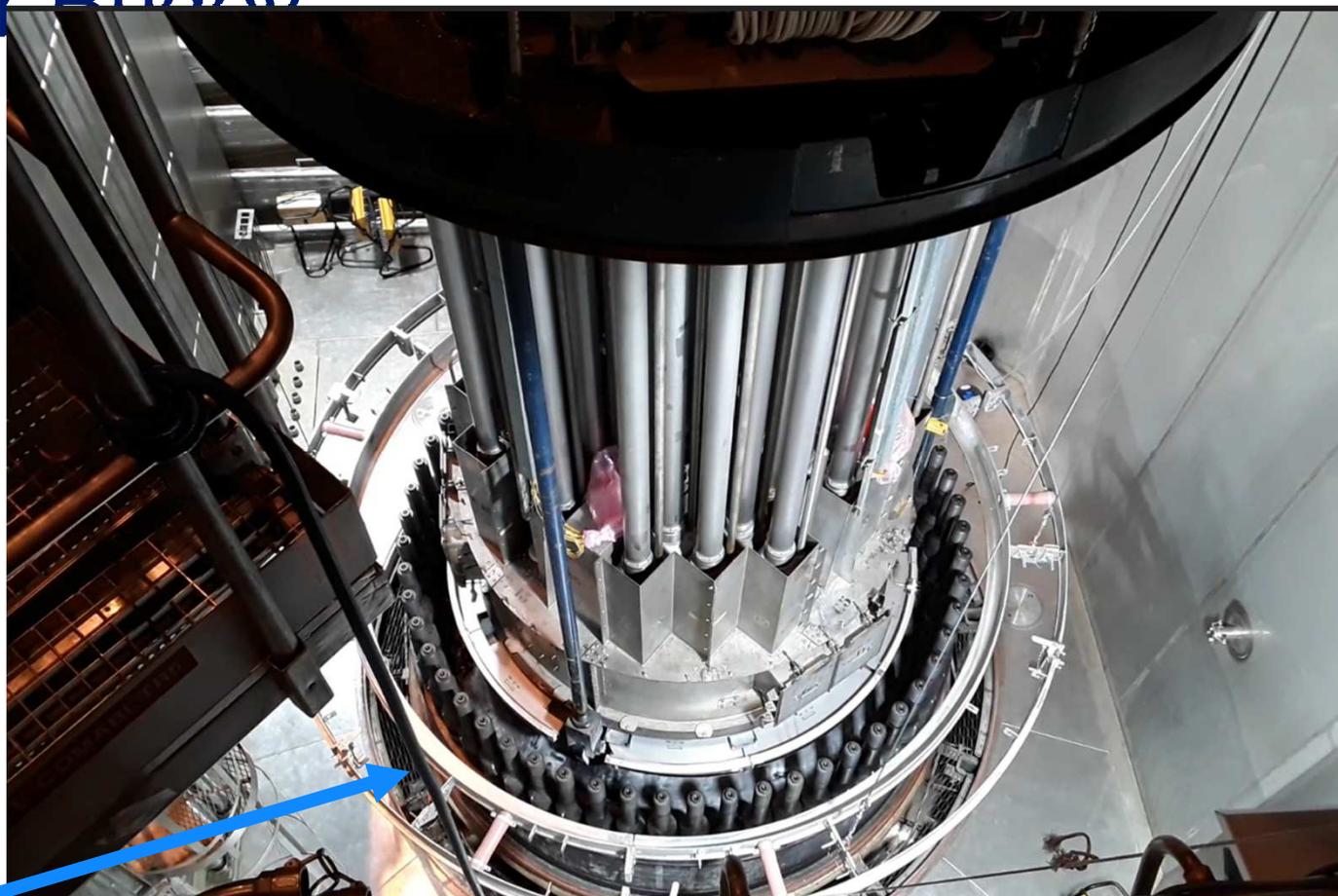
Le corium est ensuite noyé par **gravité d'eau**.

L'étalement du corium puis son refroidissement permettent de contenir celui-ci dans le **bâtiment réacteur**.

2. Conception spécifique de la jonction cuve/piscine sur Bugey

Spécifiquement à la centrale du Bugey, un **espace** est présent entre la cuve du réacteur et le bord de la piscine du bâtiment réacteur.

En cas d'aspersion d'eau par les circuits de sauvegarde en condition accidentelle, de l'eau pourrait rejoindre la zone de collecte.

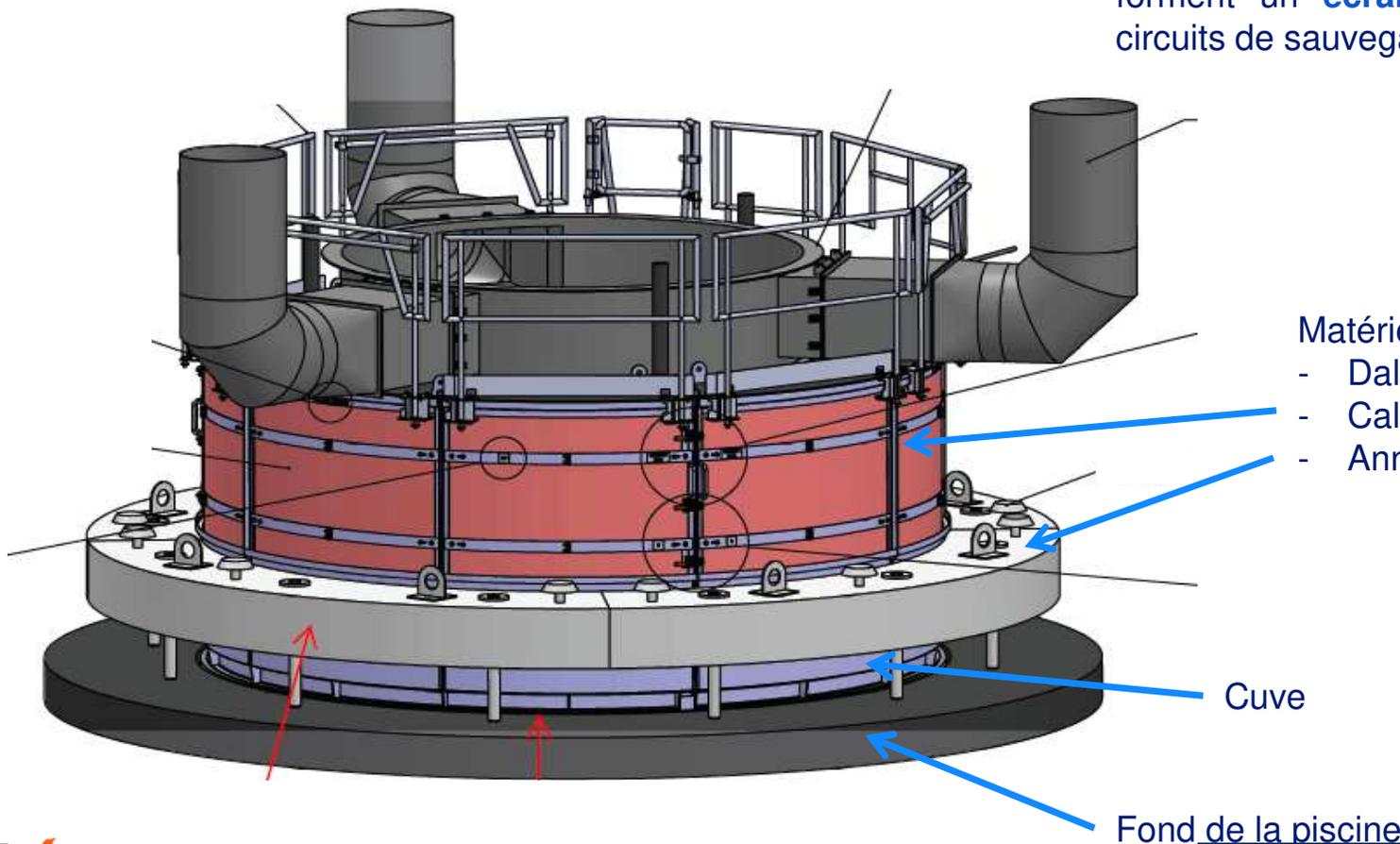


Espace entre la bride de cuve et le bord de la piscine

Espace entre la bride de cuve et le bord de la piscine

3. Etanchéité du puit de cuve

De nombreux matériels sont présents au dessus de la cuve et participent au maintien à sec de la zone de collecte. Ces matériels contribuent à l'étanchéité. Ils forment un **écran** en cas d'aspersion d'eau par les circuits de sauvegarde en condition accidentelle.



- Matériels écran ou récupérateur d'eau :
- Dalle antimissile (*au dessus, non représenté*)
 - Calorifuge de la cuve
 - Anneau néobore

Cuve

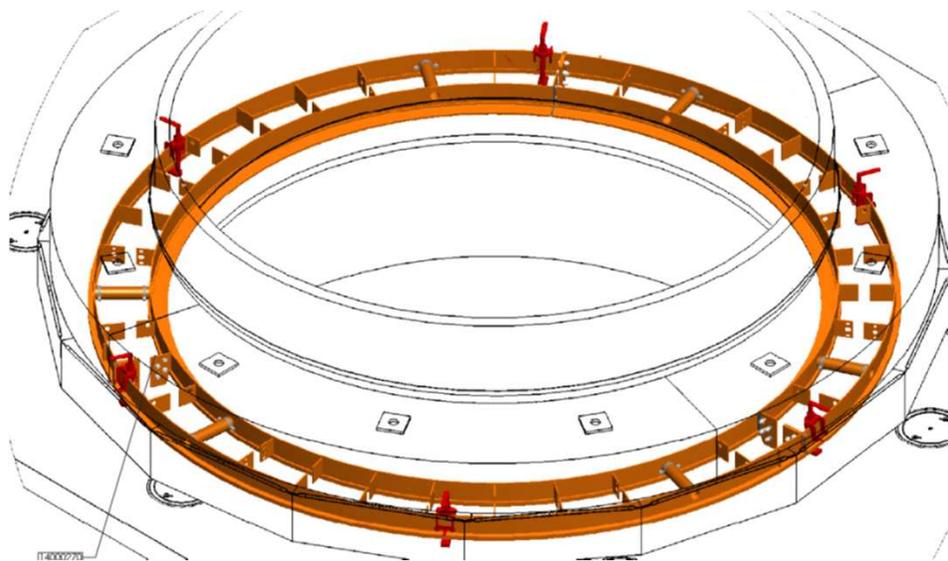
Fond de la piscine

Ecran d'étanchéité du puits de cuve

4. Rôle de l'anneau d'étanchéification du puit de cuve

L'écran d'étanchéité permet de s'affranchir des aspersion directes d'eau par les circuits de sauvegarde en condition accidentelle. De l'eau peut néanmoins couler le long de la cuve ou par la piscine et ainsi aller vers le puit de cuve.

Pour éviter les arrivées d'eau dans le puit de cuve, un anneau d'étanchéification forme un **batardeau** pour que les eaux coulant le long de la cuve ou provenant de la piscine ne s'écoulent pas vers le puit de cuve.

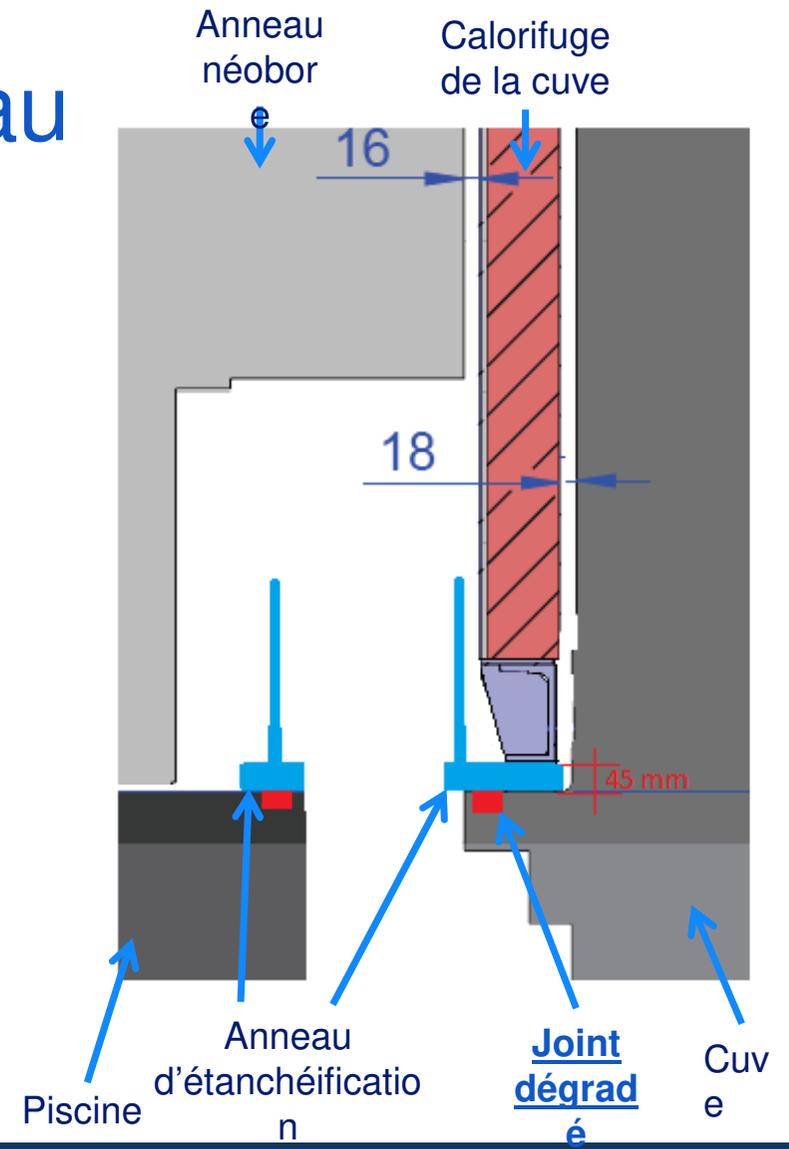


2

Dégradation sur un joint de l'anneau d'étanchéification

1. Constat sur un joint de l'anneau

- ➔ Fin février 2022, lors de l'arrêt pour renouvellement du combustible de l'unité de production n°2, une **dégradation d'un joint de l'anneau d'étanchéification** a été observée après un cycle de fonctionnement.
- ➔ Une dégradation similaire a été observée sur le joint de l'anneau de l'unité de production n°4, lors de son arrêt d'avril 2022. Le joint côté piscine n'était pas dégradé.
- ➔ Dès l'observation du constat, EDF a entrepris des **expertises** pour connaître les origines de la dégradation du joint.
- ➔ Les études de sûreté réalisées ont montré que cette dégradation **ne remet pas en cause l'objectif fonctionnel de stabilisation du corium** sur le radier du bâtiment réacteur en cas d'accident avec fusion du cœur.



2. Modalités de traitement

- ➔ Dès la détection de cette dégradation, la centrale nucléaire du Bugey a informé l'Autorité de sûreté nucléaire et a mis en œuvre un processus spécifique pour définir les **modalités de traitement** de cette problématique sur les réacteurs ayant réalisé cette modification lors de leur 4^e visite décennale (réacteurs n°2, n°4 et n°5) et les mettre en œuvre au plus tard sous deux ans, conformément au guide de l'Autorité de sûreté nucléaire en vigueur.
- ➔ EDF a enclenché des **études de revue de conception** pour répondre à cette dégradation. Ces études sont partagées avec l'ASN et l'IRSN via une instruction.
- ➔ Le 3 août 2022, l'Autorité de sûreté nucléaire a **mis en demeure** EDF de mettre en œuvre ces dispositions au plus tard le 24 mars 2024. (La mise en demeure a fait l'objet d'une publication le 4 août 2022 et d'une information à la CLI le 5 août)

3

Nouvelle conception de
l'anneau d'étanchéification

1. Solution technique

Les actions de traitement sont **en cours de qualification**. Elles seront mises en œuvre lors des prochains arrêts pour renouvellement du combustible.

La centrale est en lien régulier avec l'Autorité de sûreté nucléaire pour faire état de l'avancement du traitement de cet écart et ce, jusqu'à la résorption de ce dernier.

La principale action de traitement est de remplacer le joint en silicone par un **joint en graphite**.



Essais de qualification sur les joints graphites

2. Planning

Les solutions sont définies, sont en cours de qualification et seront intégrées lors des prochains arrêts pour rechargement.

- Réacteur n°5 : Traitement sur l'Arrêt Simple Rechargement **2023**
- Réacteur n°2 : Traitement sur l'arrêt Visite Partielle **2023**
- Réacteur n°4 : Traitement sur l'arrêt Visite Partielle **2024**

La date limite de traitement est le **24 mars 2024**.



Merci





PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE

Niveau de confidentialité du document

- Sélectionner le niveau dans la barre MIP se trouvant sous les boutons des menus de PowerPoint.
- Placer la coche noire dans le rond correspondant au niveau de confidentialité

- C0 : Cette réunion aborde des sujets **libres** pouvant être relatés en dehors de l'entreprise
- C1 : Cette réunion aborde des sujets **internes** ne devant pas être divulgués en dehors de l'entreprise
- C2 : Cette réunion aborde des sujets **restreints** dont la divulgation peut être préjudiciable à EDF : chacun s'engage à ne pas communiquer les supports en dehors des personnes désignées par l'auteur du document ou aux invités à la réunion
- C3 : Cette réunion aborde des sujets de nature **confidentielle**, chacun s'engage à tenir secrètes les informations tant écrites qu'orales qui y sont exposées.
Ce document doit être crypté via Stormshield pour son stockage.



Centrale nucléaire du Bugey

Les actualités marquantes

depuis la dernière CLI du 12 juillet 2022

Commission locale d'information

12 décembre 2022



La centrale accueille 33 nouveaux alternants pour la rentrée 2022/2023

Les diplômes préparés sont de niveau **Bac à Bac +5**, dans les domaines techniques de la maintenance ou de la conduite d'installation.

EDF recrute chaque année en moyenne **4 000 nouveaux alternants sur toute la France** et embauche en moyenne près d'**1 alternant sur 2** à l'issue de leur contrat.

Informations sur les offres d'alternance, d'emploi et de stage :
www.edfrecrute.com



Journée nationale de la résilience le 13 octobre

Première édition de la journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques organisée le 13 octobre à la centrale du Bugey, le jour de l'événement annuel du site dédié à la sûreté, la sécurité, l'environnement et l'innovation pour partager avec les 1 200 salariés EDF et 600 salariés prestataires les engagements du site, au travers de nombreux stands et animations.

Job dating du nucléaire à Saint-Vulbas le 15 novembre

Participation de la centrale du Bugey au « job dating du nucléaire » organisé par Atom'Emploi le 15 novembre à St-Vulbas

Objectif de la journée : rapprocher les entreprises de l'industrie du nucléaire qui recrutent et des demandeurs d'emploi

- 34 entreprises participantes
- Une centaine de candidats présents



RTL en direct de la centrale le 17 novembre

Au cours de sa matinale, RTL réalise régulièrement un reportage « fil rouge » depuis un lieu particulier afin de faire découvrir aux auditeurs un sujet ou un domaine d'activité.

La matinale de RTL était en direct depuis la centrale du Bugey le 17 novembre pour faire découvrir les coulisses d'une centrale nucléaire.

La journaliste, Sophie Jusselin, a donné la parole à Pierre Boyer ainsi qu'à plusieurs salariés ; plusieurs thématiques ont été abordées telles que les procédures d'accès sur une centrale nucléaire, la maintenance, la radioprotection, la salle de commande et la surveillance de l'environnement.



Collecte de sang 30 novembre & 1^{er} décembre

- 193 donneurs
- 2 collectes organisées sur le site par an : la dernière a eu lieu en mars 2022



Instance du Grand Carénage

Le 1^{er} décembre 2022, l'instance de concertation et de coordination du Grand Carénage de la centrale du Bugey s'est réunie pour réaliser un bilan des actions engagées, 5 ans après son lancement.

Madame Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète de l'Ain et Pierre Boyer ont présenté les résultats des actions engagées par les deux groupes de travail de cette instance et la dynamique positive mise en œuvre entre les acteurs du territoire pour accompagner le Grand Carénage et répondre aux besoins en recrutement des entreprises partenaires.





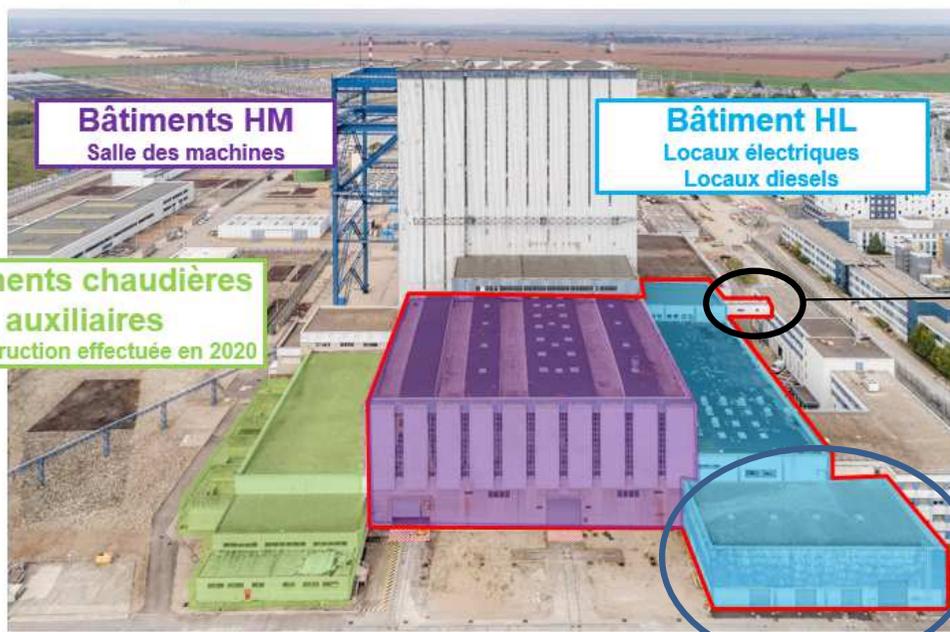
Exercice de grande envergure de la FARN à la centrale du Bugey

- Du 5 au 9 décembre, 65 équipiers de la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) de la centrale du Bugey, Civaux, Dampierre et Paluel, du GIE Intra* se sont mobilisés pour s'entraîner à la centrale du Bugey en situation fictive de catastrophe naturelle.
- La FARN est composé de 300 équipiers répartis sur 5 sites en France et préparé pour intervenir, en moins de 24h, sur n'importe quelle centrale nucléaire du parc français.
- Un dispositif né du retour d'expérience de l'accident de Fukushima

* *Groupe d'INTERvention Robotique sur Accidents*

Déconstruction de Bugey 1

Démolition des ouvrages conventionnels : salle des machines et bâtiment des locaux électriques (2021- 2024)



Début de la démolition du bâtiment HL :



Dépose de la passerelle de liaison entre le bâtiment administratif et l'installation industrielle



Démolition des locaux diesels

Au final, sur ce chantier, ce seront :

- 4000 m² de surface bâtie supprimée
- 1400 t de charpentes valorisées, 23 000 t de béton réemployées pour combler la salle des machines

Déconstruction de Bugey 1

Reconfiguration des fonctions support d'exploitation avec la construction d'une station d'entreposage des effluents
(2022- 2023)



Mise en exploitation prévue en 2023



Mise en place des réservoirs d'entreposage des effluents et de la charpente métallique

Audits internationaux de sûreté

Audits internationaux de sûreté du 21 novembre au 9 décembre avec une Evaluation Globale d'Excellence (EGE) et une « Peer Review »* par l'association mondiale des exploitants nucléaires WANO*.

Ces revues de pairs ont pour objectif de contribuer à l'amélioration continue de la sûreté des unités de production nucléaire et est de viser l'excellence, en lien avec les meilleures pratiques internationales.

Une délégation d'une cinquantaine d'évaluateurs internationaux était présente sur le site pendant 3 semaines.

** Revues de pairs*

**WANO : World Association of Nuclear Operator*





De nouvelles décisions de l'ASN sont désormais applicables à la centrale du Bugey, elles modifient :

- les obligations relatives aux **modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement** des effluents liquides et gazeux
- les **limites de rejets dans l'environnement** des effluents liquides et gazeux

Ces nouvelles décisions, intégrant une évolution de la limite des flux de métaux totaux, ont fait l'objet d'échanges avec l'ASN suite à un dossier déposé en 2017, d'une consultation du public, de la CLI et d'un passage en Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) fin 2021.

Ces décisions sont disponibles sur le site de l'ASN

Lien :

[Bugey : décisions encadrant les prélèvements et les rejets d'effluents - 06/12/2022 - ASN](#)





Merci





PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE

Niveau de confidentialité du document

- Sélectionner le niveau dans la barre MIP se trouvant sous les boutons des menus de PowerPoint.
- Placer la coche noire dans le rond correspondant au niveau de confidentialité

- C0 : Cette réunion aborde des sujets **libres** pouvant être relatés en dehors de l'entreprise
- C1 : Cette réunion aborde des sujets **internes** ne devant pas être divulgués en dehors de l'entreprise
- C2 : Cette réunion aborde des sujets **restreints** dont la divulgation peut être préjudiciable à EDF : chacun s'engage à ne pas communiquer les supports en dehors des personnes désignées par l'auteur du document ou aux invités à la réunion
- C3 : Cette réunion aborde des sujets de nature **confidentielle**, chacun s'engage à tenir secrètes les informations tant écrites qu'orales qui y sont exposées.
Ce document doit être crypté via Stormshield pour son stockage.

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

RAPPEL

Ce qui est attendu de la CLI

Formulation d'un avis sur les **conditions** de la poursuite de l'exploitation des réacteurs N°2, 4 et 5

Comment la CLI va-t-elle procéder pour formuler son avis ?

- ⇒ Constitution d'un groupe de travail (2 personnes par collège)
- ⇒ Fourniture par le Bureau des Enquêtes Publiques de la Préfecture du **Rapport de Conclusion du Réexamen d'EDF**
- ⇒ Lecture pour dégager les thématiques de travail
- ⇒ Plusieurs réunions en fonction des thématiques pour traiter les questions des membres du groupe de travail
- ⇒ Synthèse et écriture de l'AVIS

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

- ❑ **CLI du 12 juillet 2022 : création du GT**
- ❑ **Juillet 2022 : rédaction d'un CCTP et consultation de 3 bureaux d'étude :**
 - pour l'assistance technique de la CLI
 - dans la production de l'avis (dans le cadre de l'enquête publique)
- ❑ **Juillet 2022 : candidature retenue : ECIA**
- ❑ **Juillet 2022 : Appel à candidature pour constituer le Groupe de Travail**
- ❑ **20 Septembre 2022 : 1^{ère} réunion du GT CLI avec ECIA - prise de connaissance des grands principes**
Tous les membres du GT présents à l'exception de :
Mme Gehin, FNE 38 et Mr Morel, CFE CGC (excusé)
- ❑ **9 Novembre 2022 : Bureau de la CLI**
- ❑ **16 Novembre 2022 : Visite de la CNPE Bugey du GT CLI**
Tous les membres du GT présents à l'exception de :
Mme Gehin - FNE 38, Mr Gagne - Maire de Loyettes (excusé), Mr Guerry – SDN 01 (excusé), Mr Morel – CFE CGC (excusé), Mr Gireau – CCI 01 (excusé), Mr Chillet – IFARE (excusé), Mr Barthélémy – CCI 38 (excusé)

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

Constitution du groupe de travail : 2 représentants par collège de la CLI

Collège 1 - Elus

- Mr Gagne, Maire de Loyettes
- Mme Le Gren, Conseillère Municipale de Jons

Suppléants :

- Mr Champault, Maire de Saint Eloi
- Mr Chappellaz, Maire de Sainte Julie

Collège 2 – Associations

- Mr Guerry, SDN 01
- Mme Gehin, FNE 38

Collège 3 – Syndicats

- Mr Bournat, CGT
- Mr Morel, CFE CGC

Collège 4 – Experts, consulaires et professionnels

- Mr Gireau, CCI 01
- Mr Caillon, SFEN Groupe régional Rhône-Ain-Loire

Suppléants :

- Mr Chillet, IFARE
- Mr Barthélemy, CCI 38

AVANCEMENT DU GT « ENQUETE PUBLIQUE »

Calendrier *prévisionnel*

- 5 janvier : Réunion EDF, ASN et ECIA pour prise de connaissance du dossier d'enquête
- 5 janvier : Réunion GT avec ECIA pour déterminer les grandes questions à poser
- GT à priori courant janvier
- CLI : Avis début février

Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Réunion plénière du 12 décembre 2022

AIN⁰¹
Le Département

**Ici, c'est
l'Ain !**